



ELABORATION DU SAGE HERS-MORT – GIROU

REUNION DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES

COMMISSION HERS AMONT

MARDI 23 AVRIL 2013 A SALLES-SUR-L'HERS

Etaient présents : Cf. liste jointe en annexe

Introduction de la réunion

M. BROUSSE (Maire de Salles-sur-l'Hers, représentant le Conseil Général de l'Aude à la CLE) accueille les participants et introduit la réunion. Il rappelle le dispositif SDAGE – SAGE instauré par la loi sur l'eau. L'ouest audois est couvert par plusieurs SAGE, illustrant l'implication des élus locaux dans la gestion équilibrée de la ressource en eau. La commission géographique Hers amont a pour objectif de recueillir les connaissances et les observations des acteurs locaux pour contribuer à l'état des lieux du SAGE. Il s'agit de mettre en exergue les spécificités de cette partie amont du bassin plutôt rurale, tandis que les problématiques urbaines seront plus présentes sur la partie aval du bassin.

S. Macé (animateur du SAGE Hers-Mort – Girou) présente l'outil de gestion SAGE et la procédure d'élaboration engagée sur le bassin Hers-Mort – Girou.

J. De La Rocque et C. Cransac (bureau d'études CEREG Massif Central) présentent l'état des lieux du SAGE. Cet état des lieux est toujours en cours d'élaboration et certaines données n'ont pas encore été collectées. Néanmoins, la présentation couvre l'ensemble des sujets concernant le bassin et doit permettre d'engager le débat avec les participants.

Débats

Les seuils

Des chaussées sont présentes sur l'Hers amont. Elles constituent un obstacle à la continuité écologique.

Les seuils ont été recensés dans le cadre de l'étude hydromorphologique du bassin engagée par le SMBVH. La question de l'effacement ou de l'aménagement des seuils devra être traitée dans le SAGE. Chaque chaussée devra faire l'objet d'un examen spécifique, en prenant en compte les enjeux du milieu et aussi les aspects patrimoniaux.

Le changement climatique

Les impacts du changement climatique doivent être pris en compte dans les orientations du SAGE, malgré les incertitudes qui subsistent quant à l'importance des changements.

On constate d'ores et déjà une baisse de la pluviométrie sur le bassin au cours des 20 dernières années (- 100 mm). On prévoit également des étés plus chauds et plus secs (étude « Garonne 2050 » réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Ces éléments doivent conduire à une attitude prudente dans l'utilisation des ressources en eau et le développement des usages. Les limites naturelles qui nous sont imposées doivent également conduire à être réaliste pour définir les objectifs du SAGE.

Les relations entre le SAGE et les autres documents de planification et outils de gestion

La mise en œuvre du SAGE est prévue sans limite de temps. Le document doit être révisé tous les 6 ans.

Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) sont en cours d'élaboration en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon par l'Etat et les Conseils Régionaux. Le SAGE devra prendre en compte les orientations des SRCE pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. Il sera nécessaire de veiller à la convergence du SAGE et des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriaux) dans ce domaine.

La révision du SDAGE Adour-Garonne est en cours. La méthode et le calendrier d'élaboration du SAGE Hers-Mort – Girou doivent prendre en compte les travaux de révision du SDAGE pour assurer la cohérence des orientations.

Le SAGE doit mettre à profit le bilan du Plan d'Action Territorial Hers-Mort – Girou qui s'est déroulé de 2008 à 2012 pour la réduction des pollutions diffuses. Ce bilan est en cours de finalisation et il sera mis à profit pour établir l'état des lieux et le diagnostic du SAGE.

Les zones vulnérables aux nitrates font l'objet de dispositions réglementaires pour la gestion des effluents d'élevage et la fertilisation des cultures. Des programmes d'actions régionaux vont être définis, en complément du programme national. Les orientations du SAGE devront être cohérentes avec ces dispositions. Au-delà du souci de la cohérence des orientations, le SAGE pourra chercher à favoriser des actions d'accompagnement, dans la continuité de celles qui ont été engagées dans le cadre du PAT.

Le positionnement technique et juridique du SAGE par rapport à ces procédures d'échelle nationale, régionale ou de bassin interviendra lors de la phase de définition de la stratégie du SAGE au premier semestre 2014. L'évaluation environnementale du SAGE, qui sera conduite par le bureau d'études Ectare, aura entre autres pour but de veiller à la compatibilité entre les procédures et les documents.

L'irrigation

Les agriculteurs souhaitent que l'irrigation soit appréhendée dans toutes ses composantes, et pas seulement par rapport à ses impacts négatifs : l'irrigation en été à partir d'une eau stockée en hiver dans les retenues collinaires permet de réalimenter les ruisseaux.

La gestion des ressources doit dans tous les cas chercher à être la plus économe possible compte tenu de la récurrence des situations de sécheresse de longue durée sur le bassin. Les retenues

collinaires, lorsqu'elles représentent un volume de stockage important à l'échelle du bassin, ont un effet sur le régime hydrologique annuel et sur le niveau des nappes en aval.

La qualité des milieux et les actions de restauration

Les cours d'eau du bassin ont été pour la plupart rectifiés et recalibrés. Il faut prendre en compte cette réalité pour la restauration des milieux aquatiques, qui sera plus difficile sur le bassin de l'Hers que sur les autres bassins du piémont pyrénéen. Cette situation doit être prise en compte pour fixer les échéances d'atteinte du bon état fixé par la directive cadre européenne sur l'eau.

L'Hers dans sa partie audoise fait l'objet d'un plan pluriannuel de gestion (PPG) pour l'entretien et la restauration des cours d'eau sur la période 2009 - 2013. Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR) élabore un projet plus global pour la période 2014 - 2019, prenant en compte la qualité de l'eau, la continuité écologique, etc.

Les eaux boueuses de l'Hers

De fortes teneurs en matières en suspension sont constatées de manière récurrente sur l'Hers. Les eaux de l'Hers étaient autrefois peu turbides, hormis en période de crue. Elles sont désormais toujours chargées en matières en suspension. Certaines personnes considèrent que ces phénomènes sont plus importants depuis la rehausse du barrage de la Ganguise en 2005. La question de l'influence des lâchers depuis la retenue de la Ganguise est ainsi posée.

Il est rappelé que les ouvrages et les consignes de restitution du barrage n'ont pas évolué. Plusieurs hypothèses sont alors émises : stratification thermique du lac engendrant des mouvements dans la masse d'eau qui remettraient les fines en suspension ; érosion des berges du lacs (cultures en bordure) entraînant des argiles, ce phénomène pouvant être aggravé par les vagues lors des jours de grand vent ; remise en suspension des fines dans le lit de l'Hers lors des lâchers ; augmentation des lâchers estivaux pour soutenir l'étiage, avec un débit d'objectif qui est passé de 0,6 à 0,8 m³/s en 2010.

Il est rappelé que de fortes turbidités des eaux de l'Hers sont observées en aval ainsi qu'en amont de la retenue, celle-ci n'est donc pas nécessairement en cause. D'autres facteurs peuvent intervenir, notamment l'évolution de la couverture végétale du bassin versant et les pratiques culturales laissant les sols à nu une partie de l'année.

La retenue de la Ganguise

On observe parfois des amas de végétaux flottants en surface du plan d'eau de la Ganguise. La nature et l'origine de ces végétaux ne sont pas connues.

Les pratiquants de loisirs nautiques souhaitent que la retenue soit mise en valeur par une bande enherbée qui ceindrait le plan d'eau, limiterait l'érosion des berges et sur laquelle un sentier de promenade pourrait être aménagé. L'implantation de formations herbacées sur les berges du plan d'eau serait également profitable au frai du brochet.

La qualité de l'eau de la Ganguise ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique, compte tenu de la vocation première de réalimentation de l'aménagement.

L'érosion des terres

Le bassin est marqué par une forte érosion des terres qui apportent des matières fines dans le lit des cours d'eau. Ceci est lié à la forte pente des coteaux, au caractère argileux des terres et aux pratiques culturales qui laissent le sol à nu une partie de l'année.

Ces phénomènes sont également constatés sur le bassin du Fresquel, où les pentes sont pourtant moins fortes. Le 23 avril 2011, l'autoroute a été coupée en raison des coulées de boues sur la chaussée. Le changement climatique avec des orages plus fréquents peut être un facteur de plus pour expliquer les grandes quantités de fines dans les cours d'eau. Les échanges entre les SAGE Hers-Mort – Girou et Fresquel sur ce sujet seront utiles.



ELABORATION DU SAGE HERS-MORTOIS - GIRONDE

REUNION DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE HERS-MORTOIS
MARDI 23 AVRIL 2013 A SALLES-SUR-L'HERS

FEUILLE D'EMARQUEMENT

Nom Prénom	Commune / Organisme	Signature + e-mail
DURAND Jean	SHBUH	
BROUSSE Michel	Com. de Salles/Hers	
DESTAIG Thibaut	ONEMA - SD34	
HANIERE Sophie	Forêts du Pays	
Véronique LESGAT	CAJA LA SEULE GIRONDE	
FAURE HELEN	GDA SSH	
PATTE Louis	CITEL	
ORRIOLS PAUL	BCO LAURENTAIS	
BAILLY YAN	Yves Bailly & Associés SARL	
MILAN BEAZET	STEA31	
NATHALIE YUNICOU	BRL	
ESCOULA David	SHEN31	
MASZICOT Adrien	IND LAURENTAIS	
ROUGET Pascal	Hoffman	
COATE Gilbert	Hoffmann	
FULLY Olivier	IERM	
MARONNIER Hubert	Repeville/Hers	
VIDAL Bernard	Maire de Sainte Pernelle	
KEROU Antoine	Maire de Daignac	
CARON Alain	MontAmal	
CITEL Laurent	SITAR	citel.laurent@orange.fr
BOUTON Alain	FANCIERON	
FACHY Charles	La Louvière	
COATE ROMY	PEDES	
BONNETOT Christèle	CA 11	
Philippe Labada	stus@nema.fr	
SIMONNE BOBLOIS	Mauguier	
PERAULT Jean	Bazège	
NACE Sylvain	SARLH. Aquitaine	